

Lévis, 29 décembre 2020.

Monsieur Benoît Dubreuil,  
Directeur régional,  
Bureau du Québec Agence d'évaluation d'impact du Canada  
901-1550, avenue d'Estimauville, Québec (Québec) G1J 0C1

**Objet : Projet Laurentia, demande d'un délai par le Port de Québec.**

Monsieur le Directeur

Nous avons pris connaissance de la requête adressée le 23 décembre par le PDG du port de Québec, monsieur Mario Girard, en faveur d'un délai supplémentaire avant la production du rapport final de l'Agence. Par l'octroi d'une telle extension, le Port espère pouvoir produire des « *informations additionnelles probantes* », notamment au chapitre de la qualité de l'air. « *Répondre de manière cohérente* » requiert, aux dires de monsieur Girard, « *une concertation avec les autres acteurs locaux et les membres de la communauté immédiate* ». Une demande étonnante de la part d'une corporation publique qui a bénéficié de tout le temps nécessaire depuis 2015 et de toutes les ressources techniques et scientifiques à sa disposition pour apporter les réponses qui s'imposent. La période de consultation de l'AEIC venant de se terminer le 16 décembre, nous nous interrogeons sur l'à-propos d'une opération de « *concertation* » qui serait initiée par le Port auprès d'acteurs qui ont déjà produit leurs commentaires à l'Agence. Une concertation signifie agir de concert et implique une négociation en vue d'arrangements. Qu'est-ce qu'une telle démarche vient faire à ce stade-ci du processus ?

Par ailleurs, « *les acteurs de la communauté* » auxquels fait référence monsieur Girard sont en bonne partie réunis au sein du Comité de vigilance des activités portuaires sur lequel siège l'APQ. Formé en 2013 sous l'initiative de la Ville de Québec et du Gouvernement du Québec, le CVAP ne représente-t-il pas la tribune par excellence permettant au Port de faire valoir ses prétentions ? Or, le 15 décembre dernier, le Comité a déjà transmis à l'Agence son rapport final sur le

projet Laurentia. Que vient faire un exercice de concertation avec ces « acteurs » à ce stade-ci ?

Considérant l'absence de « *circonstances particulières* » justifiant de nouvelles études; considérant que ces études supplémentaires sont une initiative du Port et non une « *exigence* » en provenance de l'Agence (re: Loi canadienne sur l'évaluation environnementale), il semble assez évident, de l'avis du GIRAM, que l'Agence et le ministre ne peuvent se rendre à la demande formulée par monsieur Mario Girard. Les autorités de l'APQ ont eu tout le temps nécessaire pour procéder aux études nécessaires et amplement de tribunes pour faire les représentations qui s'imposaient auprès des « *acteurs locaux* » et membres de la « *communauté immédiate* ». Les médias régionaux ont d'ailleurs couvert de façon généreuse toutes les sorties publiques du Port.

Pour notre groupe, la démarche de l'Agence doit demeurer empreinte de neutralité et d'équité, et tout autant d'apparence de neutralité et d'équité. Il s'agit d'ailleurs d'exigences non négociables et applicables à toute institution gouvernementale. Raison pour laquelle, selon nous, l'AEIC, sous aucun prétexte, ne peut se rendre à la requête de l'APQ.

Au nom du conseil d'administration, je vous prie, monsieur le Directeur régional, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre-Paul Sénéchal, président.

Membres du Conseil d'administration du GIRAM : Gaston Cadrin, Élisabeth Foster, Danielle Gagnon, Germain Gauvin, Suzanne Lemire, France Rémillard, Pierre-Paul Sénéchal, Charles Veilleux.

Membres du CVAP : six représentants de Conseils de quartier (votants); deux représentants de groupes environnementaux (votants); deux représentants des membres du conseil municipal de la Ville de Québec (votants); un représentant du Comité de Cohabitation Port-Communauté (votant); un représentant de l'Administration portuaire de Québec (non-votant); un représentant du Secrétariat à la Capitale-Nationale (non-votant); un représentant de la Direction de santé publique du Québec (non-votant); un représentant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (non-votant); un représentant de la Division de la qualité du milieu de la Ville de Québec (non-votant).